

**RECTIFICATIFS****Rectificatif au règlement (CE) n° 1662/2002 de la Commission du 18 septembre 2002 instituant des droits anti-dumping provisoires sur les importations de certains fils de filaments d'acétate de cellulose originaires de Lituanie et des États-Unis**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 251 du 19 septembre 2002)

Page 18, au considérant 105:

au lieu de: «Lituanie Dirtiness Pluostas 20,1 %»

lire: «Lituanie Dirbtinis Pluostas 20,1 %».

---

**Rectificatif à la décision 2002/659/CE de la Commission du 19 août 2002 concernant l'éligibilité des dépenses consenties en 2002 par certains États membres pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 224 du 21 août 2002)

Page 56, à l'annexe I, quatrième ligne, en regard de «ΕΛΛΑΔΑ», dans la troisième colonne «Participation communautaire maximale»:

au lieu de: «722 381»

lire: «772 381».

---